

➔ L'ORGANISATION DE L'ESPACE AGRICOLE

Dans le but de mettre en évidence des zones agricoles homogènes, le territoire français a été découpé, en 1946, en régions agricoles et petites régions agricoles.

L'objectif était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement destinées à accélérer le développement de l'agriculture.

Pour étudier l'évolution de l'agriculture, l'INSEE devait disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs aux limites arbitraires. Largement inspirées des régions géographiques, les Régions Agricoles (RA) et les Petites Régions Agricoles (PRA) ont une taille intermédiaire entre la commune, zone trop petite pour présenter des résultats, et le département trop hétérogène. Cependant, les mutations technologiques et économiques, les processus de spécialisation et de redistribution des activités, font qu'il est parfois difficile aujourd'hui de reconnaître le bien-fondé des limites de 1946.

Dans l'Oise, on compte 8 petites régions agricoles : le plateau picard, le pays de Bray, le Clermontois, le Noyonnais, le Vexin français, le Pays de Thelle, le Soissonnais et le Valois et Multien.

A ce zonage officiel de l'INSEE, se rajoute une zone plus technique, la Petite Région Naturelle (PRN).

L'Oise comprend 11 petites régions naturelles dont le découpage a été calqué sur celui des petites régions agricoles.

La petite région agricole Plateau Picard a été divisée en 2 petites régions naturelles :

- le plateau picard à l'est, à orientation plus céréalière
- la Picardie verte à l'Ouest plus tourné vers l'élevage,

et la petite région agricole Valois en 3 :

- le Valois
- et deux autres liées aux vallées riches en terres alluviales : la vallée de l'Oise et la vallée de l'Automne.

Les définitions

La **Région Agricole (RA)** couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène

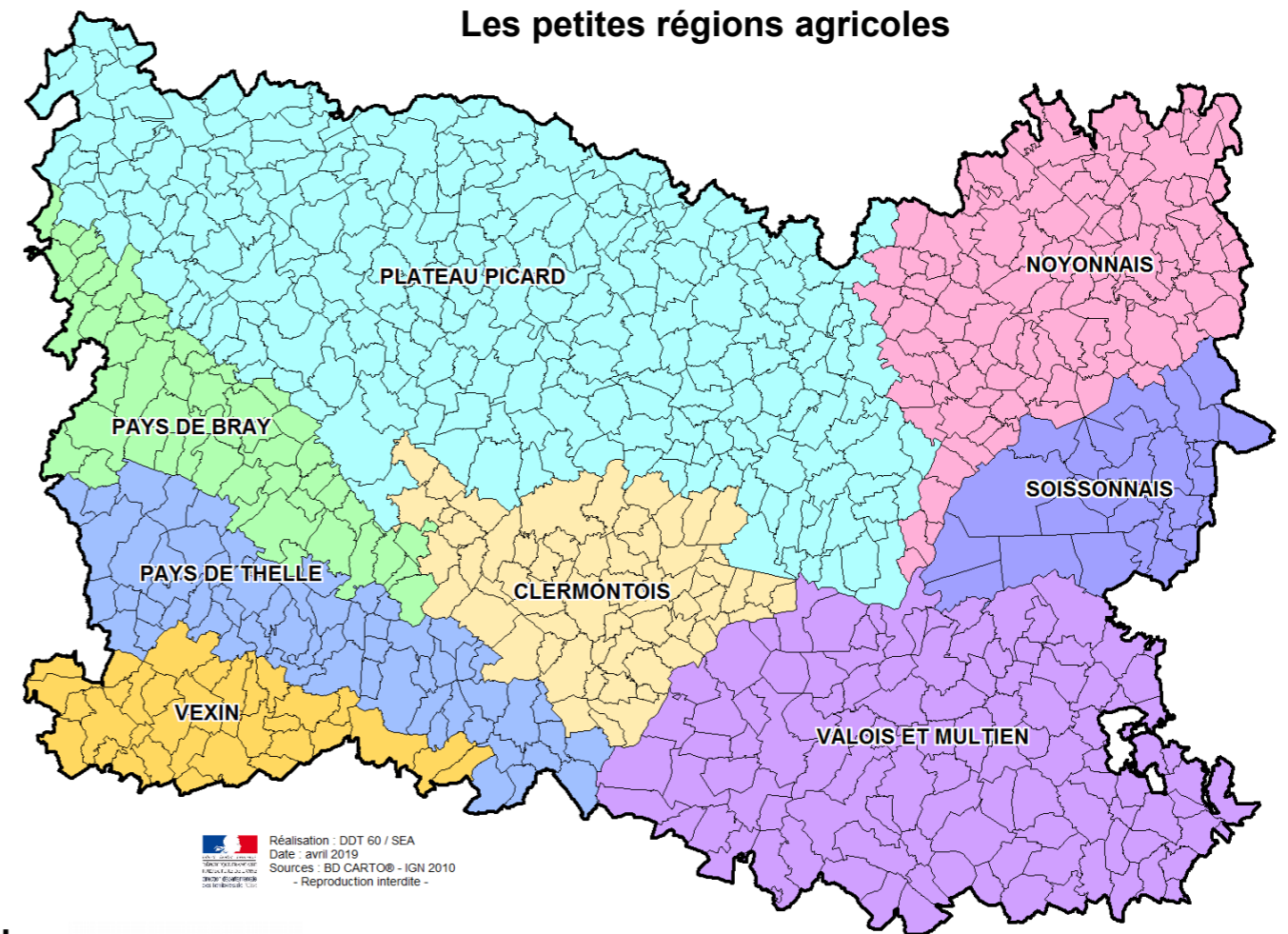
La **Petite Région Agricole (PRA)** est constituée par le croisement du département et de la Région Agricole.

Le fichier des Régions Agricoles (RA et PRA) est géré par l'INSEE (prise en compte des fusions ou dé-fusions de communes).

La **Petite Région Naturelle (PRN)** est une portion de territoire homogène quant à sa géologie et à son climat. Au niveau agricole, c'est souvent une unité territoriale plus homogène que la petite région agricole.

La **Surface Agricole Utile (SAU)** est composée des terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, ...), des cultures pérennes (vignes, vergers, vignes...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Les petites régions agricoles



Les petites régions naturelles



Part de l'agriculture dans les petites régions naturelles

Petite Région Naturelle	Surface (km ²)	SAU (km ²)	Part de la SAU
Clermontois	47 979	20 595	43 %
Noyonnais	72 714	41 271	57 %
Pays de Bray	41 485	26 335	63 %
Pays de Thelle	47 915	33 790	71 %
Picardie Verte	45 305	35 843	79 %
Plateau Picard	152 977	121 516	79 %
Soissonnais	35 959	9 809	27 %
Vallée de l'Automne	11 537	5 810	50 %
Vallée de l'Oise	19 941	3 314	17 %
Valois	80 836	50 565	63 %
Vexin	29 374	19 847	68 %

Source Agreste RGA 2010